

**Retour d'expérience
des sites industriels**

Les sites industriels de la MFPM ont déjà voté. Ils ont clairement compris l'importance de ce scrutin : les taux de participation sont tous supérieurs à 75% et montent parfois au-delà des 95%.

Les salariés de Clermont-Ferrand, site décisif dans la vie de l'entreprise, doivent donner à leur représentants une forte légitimité pour se doter d'un contre-pouvoir indépendant face à la politique de l'entreprise.

**Retour d'expérience
des chefs d'entreprises**

Bien qu'ils combattent les syndicats de salariés au sein des entreprises, le MEDEF et les autres syndicats patronaux représentent la « population » la plus syndiquée en France.

Les chefs d'entreprises ont bien compris qu'une voix commune est nécessaire pour être entendu, qu'il est décisif :

**de se regrouper,
de s'engager,
de se syndiquer,
de VOTER,
pour peser sur les
événements.**

**Aux élections professionnelles
du 19 au 21 mai,
Pour être représentés,
VOTONS !**

Voter c'est choisir et soutenir vos représentants pour les 4 années à venir sur toutes les futures négociations. Ils seront également présents pour vous aider dans votre quotidien.

Durant la précédente mandature, plusieurs sites industriels ont fermé, d'autres sont sur le point de l'être comme Dundee... De nombreux postes de Clermont-Ferrand ont été délocalisés. Nos services sont visés par des réductions d'effectifs très importantes qui ont et auront des impacts sur les conditions de travail de tous.

Concernant les plans de départ, l'implication des élus des organisations syndicales, en particulier de vos élus CFE-CGC de Clermont, a amélioré fortement les mesures d'accompagnement. Par leurs outils de communication, leur capacité de mobilisation, vos élus sont les seuls à pouvoir infléchir les positions de la direction si sensible à son image. Si ça n'a pas changé votre vie, ça a changé celles de nombreux salariés dans le passé.

Pour ceux qui restent, il est évident que l'entreprise est aujourd'hui dans le déni des conséquences de ses choix financiers. En cas de situation toxique quelle qu'en soit la raison, les actions individuelles ou le « recours » au Service du Personnel ne suffisent pas. Si vos représentants du personnel n'ont pas encore changé votre vie, ils pourraient le faire dans le futur pour vous épauler et vous défendre.

Pas une année sans qu'une négociation majeure n'ait lieu. Pas un mois sans qu'une équipe soit en difficulté. Tout laisse à penser que les années à venir seront dans cette tendance.

L'enjeu de demain sera la préservation de l'emploi et de la place centrale des valeurs humaines au sein de l'entreprise.

Un vote massif légitimera vos représentants.

Enquête SECAFI : engagements non tenus

ENQUÊTE SALAIRES

Pendant la campagne électorale, la CFE-CGC poursuit son action au quotidien à votre service.

Nous lançons notre 9^e enquête salaires.

Nos précédentes éditions ont amené l'entreprise à davantage de transparence sur sa gestion de la rémunération. Nous avons obtenu que la part variable soit étendue aux collaborateurs. Nous avons obtenu un effort de rattrapage des médianes pour les lettres K et L.

Poursuivons ensemble notre effort en répondant à l'enquête.

L'entreprise est très sensible à l'image sociale qu'elle donne à l'extérieur. Cette image aurait pu être écornée par un rapport d'expertise mettant en lumière, dans certains secteurs, les effets délétères de la nouvelle organisation : rien moins qu'une dégradation de la capacité collective à bien faire le travail au service du client ; Avec, en prime, une perte de sens mal vécue par les salariés et une dégradation de leur confiance en la direction.

Nous avons accepté de ne pas publier le résultat brut de l'expertise contre l'engagement de l'entreprise à nous proposer un plan d'action spécifique pour corriger les dysfonctionnements mis en lumière. Communiquer sur un constat accompagné d'un plan d'action nous semblait en effet donner une véritable dynamique à l'opération et une démarche constructive.

A titre de plan d'action spécifique, l'entreprise nous a présenté un simple plan de communication. Ce plan limite d'ailleurs la transmission directe de la synthèse du rapport aux seules personnes ayant contribué à l'expertise, les autres devant se contenter d'un retour filtré par la ligne managériale. Nous avons le sentiment de n'avoir guère avancé.

La CFE-CGC considère que l'entreprise n'a pas encore tenu son engagement et s'estimera donc libérée du sien si, d'ici fin mai, un plan d'actions plus complet n'est pas co-construit avec les représentants du personnel.

Nous vous ferons en juin un retour plus complet sur le résultat de l'expertise, avec notre propre analyse et nos propositions d'actions. Vous aurez ainsi les éléments pour évaluer la situation dans votre domaine d'activité.

Collaborateurs administratifs laissés de côté

Les résultats des élections professionnelles en usine confirment la CFE-CGC comme première organisation syndicale chez les collaborateurs. La CFE-CGC était aussi l'organisation syndicale majoritaire au collège B (techniciens, agents de maîtrise) lors des dernières élections à Clermont Ferrand.

Lors de la négociation du protocole d'accord préélectoral 2019, l'entreprise a proposé de rattacher l'ensemble des collaborateurs au collège B. Le but était de prendre en compte les remontées des dernières élections où les salariés des **métiers « employés administratifs »** (assistantes, assistants commerciaux...) avaient été surpris d'être rattachés **au collège A (agents), alors que leurs collègues collaborateurs techniciens et agents de maîtrise sont rattachés au collège B (collaborateurs).**

La CFE-CGC porte cette demande depuis plusieurs années, considérant que l'unicité de gestion entre salariés au statut collaborateur doit se traduire par une **unicité d'affectation dans le collège électoral**. SUD, la CGT et l'entreprise étaient en phase avec notre analyse. Seule la CFDT s'y est opposée. Or l'unanimité était nécessaire à cette opération.

Cependant environ 200 salariés, ayant eu un parcours en tant qu'employé administratif mais actuellement en poste technicien, ont pu être affectés au collège B. Les autres continueront à subir la vexation de ne pas être rattachés au même collège que leurs pairs de gestion.

S'ils souhaitent marquer leur désapprobation, nous les invitons à voter pour des organisations syndicales favorables à une égalité de traitement entre salariés au statut collaborateur.